

INNOVATIONS

OGM : LES SCIENTIFIQUES S'EXPRIMENT EUX AUSSI

Sept scientifiques français ont publié le 1er décembre une déclaration commune contre une suspension de la culture de maïs OGM en France. Il s'agit de Michel Naud, président de l'association française pour l'information scientifique, de Jean-Paul Krivine, rédacteur en chef de Science et pseudosciences, de Louis-Marie Houbeline, Yvette Dattée et Philippe Joudrier, directeurs de recherches à l'INRA, de Marcel Kuntz, directeur de recherches au CNRS, et de Marc Fellous, professeur à l'Université Paris VII.

Ils affirment qu'une suspension, qu'elle soit explicite ou dissimulée derrière des mesures réglementaires dissuasives, ne s'appuierait que sur des incertitudes imaginaires, voire mensongères, tant sur le plan environnemental qu'alimentaire ».

Sur un autre plan, de nombreux scientifiques ont participé fin novembre à Séville à la 3^{ème} Conférence Internationale qu'organisait sur la coexistence des filières OGM et non OGM le Centre Commun de la Recherche de la Commission européenne. Ils représentaient la majeure partie des 300 participants.

Les études présentées à cette occasion sur la dissémination de gènes à partir de cultures de maïs OGM ont toutes convergé. Elles ont montré qu'une distance de 25 à 50 m entre parcelles OGM et non OGM suffisait pour respecter le plafonds de 0,9% de gènes modifiés dans le maïs non OGM (au-delà, il doit être étiqueté comme maïs OGM). La Commission européenne a fait savoir qu'elle va créer un Bureau européen de la Coexistence afin d'entreprendre un travail d'harmonisation des règles en matière de séparation des cultures OGM et conventionnelles.

FILIÈRES

PAS D'IMPACT DES BIOCARBURANTS EN FRANCE SUR LES AUTRES BESOINS

L'Office National Interprofessionnel des Grandes Cultures (ONIGC) a publié le 22 novembre les résultats d'une étude intitulée « Biocarburants 2010 : quelles utilisations des terres en France? ». Cette étude porte sur les besoins de surfaces de terres arables en France en 2010 compte tenu de l'objectif gouvernemental d'incorporation de 7% de biocarburants dans le gazole et dans l'essence. Elle a été effectuée sur la base de projections officielles de consommation de carburants, en retenant par ailleurs comme hypothèses que le bioéthanol serait majoritairement utilisé sous forme d'ETBE et que les rendements agricoles progresseraient comme durant la période 1992-2006.

La réalisation de l'objectif d'incorporation de 7% nécessiterait, les autres utilisations des blé/maïs/colza/tournesol/betteraves restant constantes, que les surfaces consacrées à ces productions atteignent 9 040 000 hectares en 2010. Soit 310 000 hectares de plus que les 8 730 000 ha de 2006.

Ces 310 000 hectares - moins de 1% de la surface agricole française - pourraient être pris sans difficulté sur les terres en jachère, tout en maintenant les jachères de type environnemental, et sur les surfaces que libérerait l'utilisation des coproduits des biocarburants en alimentation animale (tourteaux d'oléagineux, drèches de céréales et pulpes de betteraves) à la place de céréales. Les réservoirs de terres sont respectivement de 300 000 à 40 000 ha pour les jachères et de 40 000 à 310 000 hectares s'agissant de la substitution de céréales par des coproduits des biocarburants.

BIOÉTHANOL DE SECONDE GÉNÉRATION : LANCEMENT DU PROJET FRANÇAIS FUTUROL

Unigrains, l'établissement financier des céréaliers, a décidé de s'impliquer dans le projet « Futurol ». Lancé mi-décembre, ce projet vise à mettre au point et à valider économiquement un procédé industriel de production de bioéthanol de seconde

génération à partir de coproduits céréaliers (pailles), de coproduits forestiers et de biomasse dédiée (miscanthus, canne de Provence, etc.). Initié et coordonné par le pôle de compétitivité Industrie et Agro-Ressources, Futurol associe 10 partenaires des secteurs de la recherche-développement, de l'industrie et de la finance (INRA, IFP, ARD, Lesaffre Group, Champagne Céréales, ONF, TEREOS, TOTAL, Crédit Agricole du Nord-Est et, déjà mentionné, Unigrains).

D'un coût total de 82 millions d'€, le projet prévoit la mise en place d'un pilote dans une première phase, puis la construction d'un prototype en vue d'une validation industrielle. A l'issue de cette seconde phase, le procédé sera commercialisé sous forme de licence.

Le projet Futurol a été déclaré recevable par l'Agence de l'Innovation pour l'Industrie, qui doit se prononcer sur le concours financier qu'elle apportera à sa réalisation. Il y a quelques mois, aux Etats-Unis, les pouvoirs publics ont décidé de débloquer 385 millions de \$ en 4 ans pour soutenir 6 projets dans ce domaine.

COMPÉTITIVITÉ

PRODUITS PHYTOSANITAIRES : LES CONSTATS DE L'OBSERVATOIRE DES DISTORSIONS

Créé par la loi d'orientation agricole de 2006, l'Observatoire des Distorsions s'est penché de février à novembre 2007 sur les distorsions de concurrence d'origine administrative qui affectent l'agriculture française par rapport à ses voisines en matière de produits phytosanitaires.

Les investigations auxquelles il a fait procéder -ARVALIS, l'institut technique des céréaliers y a régulièrement contribué- ont mis en évidence, sur des bases factuelles, l'existence de pareilles distorsions. Celles-ci prennent la forme de suppléments de coûts de plusieurs dizaines d'€/hectare ou d'entraves à une conduite appropriée des cultures faute de produits de traitement nécessaire.

Des dysfonctionnements de l'administration française (manque de personnel, modes d'organisation paralysants) ont jusqu'il y a peu entraîné des retards d'autorisation de nouveaux produits auxquels il n'a pas encore été totalement remédié. Par ailleurs, le manque d'harmonisation de la réglementation communautaire aboutit parfois à des exigences plus strictes en France que dans d'autres Etats : par exemple, les autorisations d'utilisation y sont accordées pour un nombre d'usages plus restreint (limitations à certaines cultures) ; ou encore, nous avons une réglementation assez complexe des mélanges de produits, ce qui n'est pas le cas autre part. Il apparaît également que le Programme Interministériel de Réduction des Risques liés aux Pesticides n'est pas suffisamment assorti d'études de faisabilité, ni de recherches de solutions de substitution aux réductions envisagées.

INFOCHIFFRES

PRODUCTION ET CONSOMMATION DE BLÉ PAR RÉGIONS DU MONDE À L'HORIZON 2015

	Production	Consommation
Asie	32%	37%
Afrique et Moyen Orient	11%	18%
Amérique Latine	4%	6%
Sous-Total	47%	61%
Amérique du Nord	13%	7%
UE(*)	20%	18%
CEI	14%	11%
Autres	6%	3%
Sous-Total	53%	39%

(*) U.E. à 25

Source : FAPRI 2007

Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales, 23-25, avenue de Neuilly, 75116 PARIS. Tél. 01 44 31 10 00.
Contact : Pascal HURBAULT.



BLE CONTACT est mis en ligne sur le site www.agpb.fr
Abonnements : consulter l'AGPB. Reproduction autorisée avec mention de la source BLE CONTACT-AGPB.